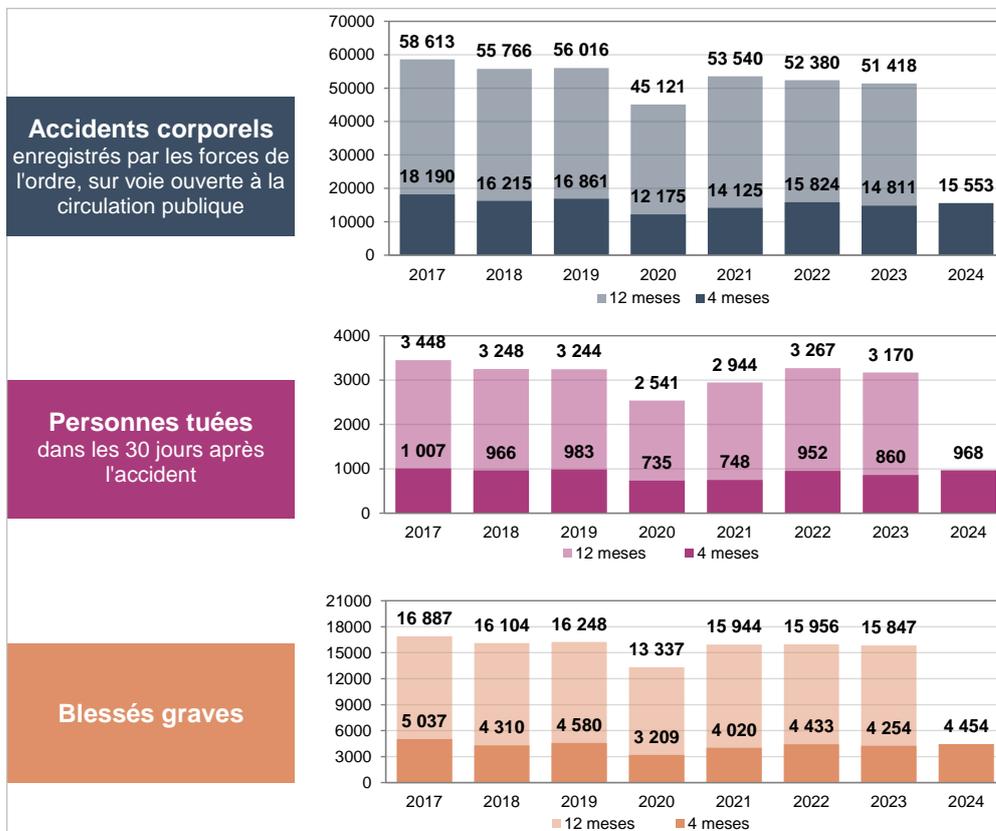


4 246 accidents corporels de la circulation routière ont été enregistrés en **avril 2024** par les forces de l'ordre, soit +9% par rapport à avril 2023.

Il est estimé que **242 personnes sont décédées en mars 2024** sur les routes de France métropolitaine, pour 222 en avril 2023, soit une hausse de +9%. On note en particulier une forte augmentation du nombre de tués en deux roues motorisés (+24 tués), à pieds (+9 tués) et à vélos (+5 tués). La mortalité des usagers en véhicule de tourisme baisse (-24 tués). Le nombre de tués est en hausse en particulier pour les "14-17 ans" et les "18-24 ans" en deux-roues motorisé. La hausse des tués en 2RM est observée en et hors agglomération, la hausse des tués en modes doux est surtout hors agglomération, alors que la baisse des tués en VT est en et hors agglomération.

1 285 personnes ont été blessées gravement en avril 2024, soit une hausse de +6% par rapport à avril 2023 (d'après la méthode d'estimation élaborée par l'ONISR sur la base des travaux de l'Université Gustave Eiffel). Cette hausse concerne les blessés à pieds (+18%), en deux roues motorisés (+15%) et les blessés de 65 ans ou plus (+17%) ; le nombre d'usagers blessés en véhicule de tourisme baisse (-5%).



Bilan depuis le début de l'année 2024

15 553 accidents corporels à fin avril

Stable par rapport à 2023

968 tués à fin avril

+13% par rapport à 2023

4 454 blessés graves à fin avril

Stable par rapport à 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives 2023), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2024 d'après les données arrêtées au 07/05/2024

Tableau synthétique du mois d'avril 2024 par rapport à un an auparavant

	Avril*		ces 3 derniers mois**		ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	242	+9%	723	+14%	3 278	+3%
Blessés graves	1 285	+6%	3 438	+6%	16 047	+2%

* Avril 2024 par rapport à avril 2023

** Cumul 3 mois de février 2024 à avril 2024 par rapport au cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023

*** Cumul 12 mois de mai 2023 à avril 2024 par rapport au cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives 2023), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2024 d'après les données arrêtées au 07/05/2024

La tendance de ces **3 derniers mois (février-mars-avril)** est en hausse par rapport aux mêmes mois il y a un an : le nombre de tués est supérieur de +14 % et le nombre de blessés graves est en hausse de +6%.

Les informations concernant les accidents corporels sont transmises par les forces de police et de gendarmerie nationales, qui ne sont pas systématiquement informées lorsque l'accident n'est pas mortel. Aussi, le calcul des blessés graves (selon la définition médicale M.AIS3+) repose sur les constatations des forces de l'ordre corrigées par la modélisation ONISR-Université Gustave Eiffel (Registre du Rhône).

Évolution du nombre de tués cumulé sur 12 mois selon le mode de déplacement ou l'âge

Globalement, la mortalité sur ces 12 derniers mois est en hausse de +1 % par rapport aux 12 mois précédents, et en baisse de -7 % par rapport à l'année 2019, année prise comme référence pour la décennie 2020-2030.

Les **automobilistes** représentent depuis la pandémie un peu moins de la moitié de la mortalité routière. Leur mortalité sur ces 12 derniers mois est estimée à 1 521 tués, en baisse de -1 % par rapport aux 12 mois précédents et -6 % par rapport à l'année 2019.

La mortalité des usagers de **deux-roues motorisés** repart en hausse ces derniers mois : 744 personnes sont décédées ces 12 derniers mois, un résultat en hausse de +5 % par rapport aux 12 mois précédents, et en baisse de -1 % par rapport à l'année 2019.

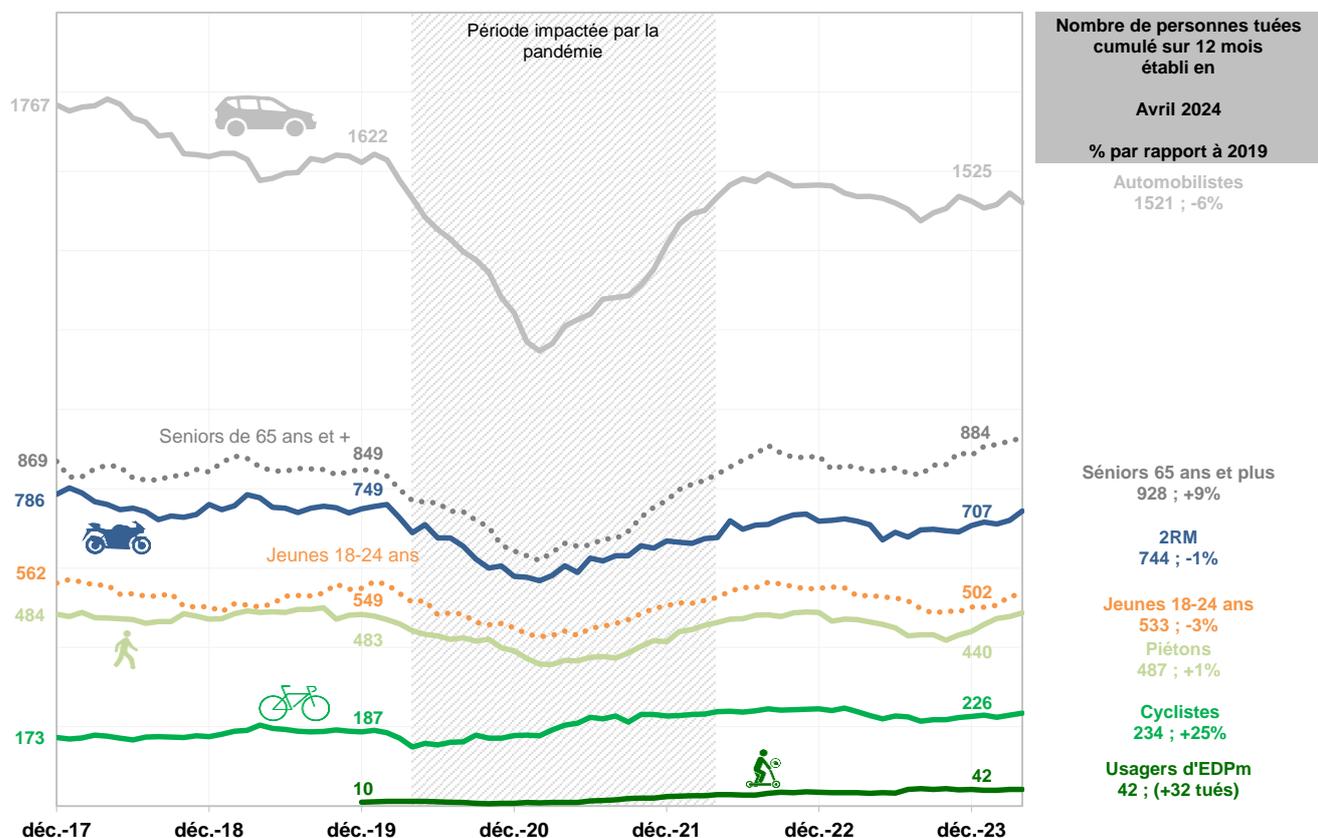
La mortalité **piétonne**, après une baisse sensible, se renforce : 487 piétons sont décédés ces 12 derniers mois, un résultat en hausse de +5 % par rapport aux 12 mois précédents, et en hausse de +1 % par rapport à l'année 2019.

La mortalité **à vélo** sur les 12 derniers mois affiche une tendance stable : 234 cyclistes sont décédés, soit +3 % par rapport aux 12 mois précédents. Ce résultat est toutefois supérieur de +25 % par rapport à l'année 2019. Les Français montrent un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets en ville, mais aussi pratiquent les loisirs à vélo en milieu rural.

La mortalité en **EDPm** a augmenté fortement ces 12 derniers mois, 42 personnes sont décédées depuis un an, soit +31 % par rapport aux 12 mois précédents.

La mortalité des **jeunes adultes de 18-24 ans**, après une baisse en 2023, repart en hausse : 533 jeunes sont décédés ces 12 derniers mois, un résultat équivalent aux 12 mois précédents, et en baisse de -3 % par rapport à l'année 2019.

La mortalité des **personnes âgées de 65 ans ou plus** s'établit à 928 personnes tuées ces 12 derniers mois, en hausse de +10 % par rapport aux 12 mois précédents et en hausse de +9 % par rapport à l'année 2019.



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives 2023), estimation 2024 d'après les données arrêtées au 07/05/2024

Évolution du nombre de blessés graves cumulé sur 12 mois selon le mode de déplacement ou l'âge

Globalement, le nombre de blessés graves sur ces 12 derniers mois est en hausse de +2 % par rapport aux 12 mois précédents, et en baisse de -1 % par rapport à l'année 2019, année prise comme référence pour la décennie 2020-2030.

Les **deux-roues motorisés** représentent un tiers des blessés graves ; sur ces 12 derniers mois, ils sont estimés à 5 400 blessés graves. Ce chiffre est en hausse de +4% par rapport aux 12 mois précédents et en baisse de -6 % par rapport à l'année 2019.

Les **automobilistes** représentent un peu moins d'un tiers des blessés graves ; sur ces 12 derniers mois, ils sont estimés à 4 800 blessés graves, soit stable par rapport aux 12 mois précédents et -7 % par rapport à l'année 2019.

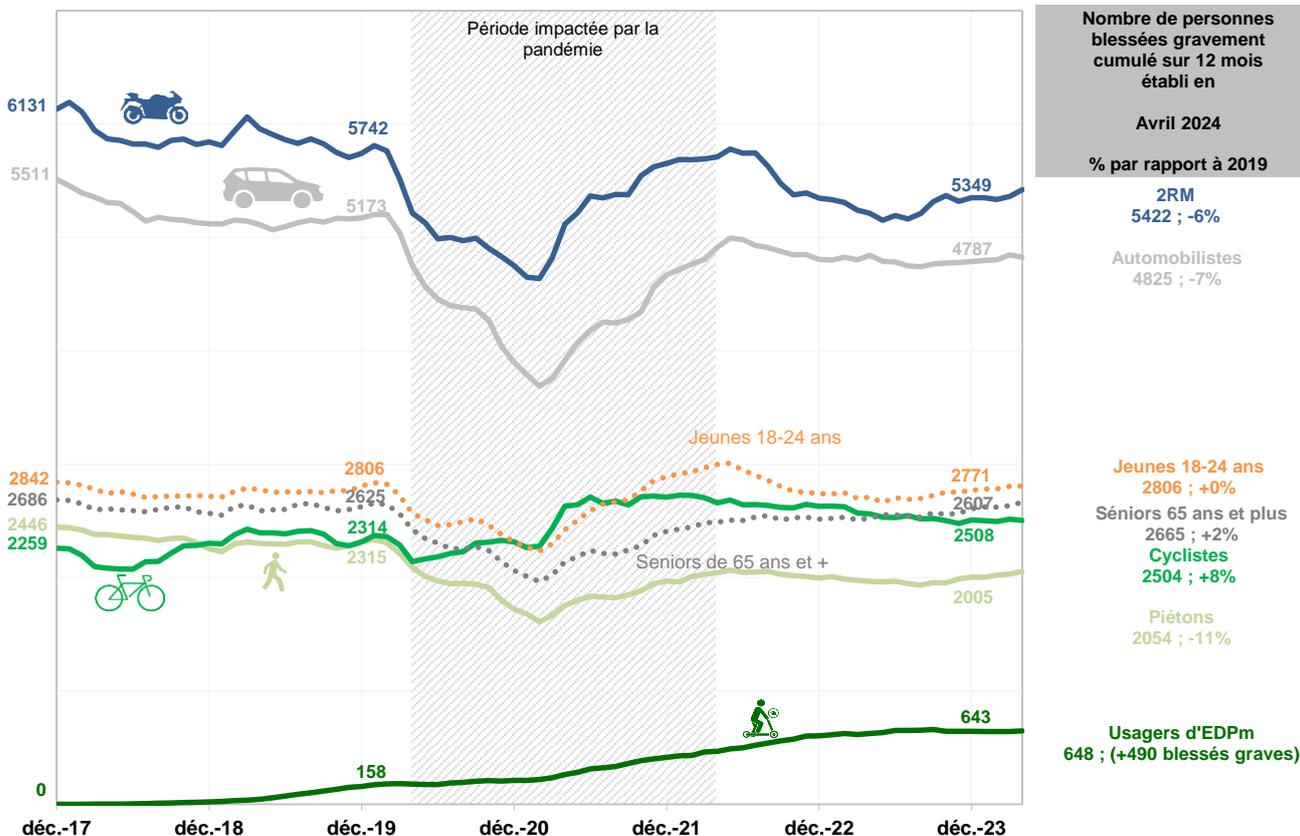
Le nombre de blessés graves à **vélo** sur les 12 derniers mois est largement supérieur à celui de l'année 2019 mais baisse récemment : 2 500 cyclistes seraient gravement blessés ces 12 derniers mois, en baisse de -2 % par rapport aux 12 mois précédents mais supérieur de +8 % par rapport à l'année 2019. En effet, les Français montrent un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets en ville, mais aussi pratiquent les loisirs à vélo en milieu rural.

Le nombre de **piétons** blessés graves est stable depuis un an et reste sensiblement inférieur à celui de 2019 : on estime que 2 000 piétons ont été blessés gravement ces 12 derniers mois, +4 % par rapport aux 12 mois précédents et -11 % par rapport à l'année 2019.

Le nombre d'usagers en **EDPm** gravement blessés continue d'augmenter, avec plus de 600 blessés graves ces 12 derniers mois, en hausse de +4 % par rapport aux 12 mois précédents.

Le nombre de blessés graves âgés de **18-24 ans**, une classe d'âge au risque élevé d'accident grave de la route, est estimé ces 12 derniers mois à 2 800 blessés graves, en légère hausse de +4 % par rapport aux 12 mois précédents, et stable par rapport à l'année 2019.

Le nombre de blessés graves âgés de **65 ans ou plus** est estimé à 2 600 blessés graves ces 12 derniers mois, en hausse de +6 % par rapport aux 12 mois précédents et en hausse de +2 % par rapport à l'année 2019.



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2024 d'après les données arrêtées au 07/05/2024

Les victimes graves en 2024 selon le mode de déplacement et le réseau routier

Sur les 3 derniers mois

Globalement, la tendance est à la **hausse** sur les routes hors agglomération (+11 % de tués et +3% de blessés graves), sur autoroute (+31 % de tués et +34 % de blessés graves) et en agglomération (+16 % de tués et +5 % blessés graves).

En agglomération, la tendance est à la **hausse** pour les piétons, les usagers en 2RM, ainsi que pour les tués en EDPm et à la **baisse** pour les usagers à vélo.

Hors agglomération, la tendance est à la **hausse** pour les piétons et les cyclistes, ainsi que pour les blessés graves en EDPm et pour les tués en 2RM, à la **baisse** pour les blessés graves en 2RM.

Sur autoroute, la tendance est à la **hausse** pour tous les usagers.

Ces 3 derniers mois (2024 par rapport à 2023)

	En agglomération		Hors agglomération		Sur autoroute	
	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves
Piétons	↗	↗	↗	↗	↗	
EDPm	↗	→	→	↗		
Cyclistes	↘	↘	↗	↗		
2RM	↗	↗	↗	↘	↗	↗
Automobilistes	→	→	→	→	↗	↗

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives 2023), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2024 d'après les données arrêtées au 07/05/2024

Sur les 12 derniers mois

Globalement, la tendance est à la **hausse** pour les tués (+2 % hors agglomération, +4 % sur autoroute et +5 % en agglomération) et pour les blessés graves sur autoroute (+12 %). La tendance est **stable** pour les blessés graves en agglomération et hors agglomération.

En agglomération, la tendance est à la **baisse** pour les usagers à vélo, ainsi que pour les blessés graves en EDPm, la tendance est à la **hausse** pour les piétons, ainsi que pour les tués en EDPm, en 2RM et en VT.

Hors agglomération, la tendance est à la **hausse** pour les usagers en EDPm, à vélo et en 2RM, ainsi que pour les blessés graves à pieds, à la **baisse** pour les usagers en VT, ainsi que pour les tués à pieds.

Sur autoroute, la tendance est à la **baisse** pour les piétons et les automobilistes tués, mais à la **hausse** pour les usagers de **2RM** et les blessés graves en VT.

Ces 12 derniers mois

Cumul de mai 2023 à avril 2024, par rapport à un an auparavant

	En agglomération		Hors agglomération		Sur autoroute	
	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves
Piétons	+13%	+5%	-5%	+3%	-19%	
EDPm	+33%	-2%	+25%	+44%		
Cyclistes	-7%	-5%	+10%	+3%		
2RM	+4%	+1%	+2%	+3%	+45%	+41%
Automobilistes	+2%	-0%	-2%	-1%	-3%	+2%

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives 2023), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2024 d'après les données arrêtées au 07/05/2024

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les Deux-roues motorisés incluent les cyclomoteurs (moins de 50 cm3 et ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas 45 km/h, y compris les scooters de moins de 50 cm3) et les motocyclettes (plus de 50 cm3, y compris les scooters de plus de 50 cm3).

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL) ; les utilitaires ne sont pas pris en compte dans cette catégorie.

Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.

Tableau détaillé du mois d'avril 2024 par rapport à un an auparavant

	Avril		Ces trois derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés graves	Tués		Blessés graves		Tués		Blessés graves	
	Nombre	Nombre	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Total	242	1 285	723	+14%	3 438	+6%	3 278	+3%	16 047	+2%

Par mode de déplacement

Piétons	32	149	119	+32%	477	+12%	487	+5%	2 054	+4%
EDPm	1	54	5	+67%	137	+4%	42	+31%	648	+4%
Cyclistes	18	176	43	+13%	497	+0%	234	+3%	2 504	-2%
2RM	71	473	163	+21%	1 114	+7%	744	+5%	5 422	+4%
Automobilistes	106	378	338	+4%	1 067	+3%	1 521	-1%	4 825	+0%

Focus selon l'âge

Moins de 18 ans	20	195	46	+35%	510	+1%	173	+4%	2 323	-1%
18-24 ans	46	230	122	+36%	609	+4%	533	+0%	2 806	+4%
65 ans ou plus	61	204	195	+12%	551	+8%	928	+10%	2 665	+6%

Sur le réseau routier

En agglomération	72	580	215	+16%	1 603	+5%	1 048	+5%	7 243	+1%
Hors agglomération	151	601	441	+11%	1 547	+3%	1 937	+2%	7 607	+1%
Sur autoroute	19	104	67	+31%	288	+34%	293	+4%	1 197	+12%

** Cumul 3 mois de février 2024 à avril 2024 par rapport au cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023

*** Cumul 12 mois de mai 2023 à avril 2024 par rapport au cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives 2023), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2024 d'après les données arrêtées au 07/05/2024

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Les autres modes de déplacement intègrent notamment les véhicules utilitaires et poids lourds.

Les personnes de "moins de 18 ans" sont les enfants et adolescents âgés de 0 à 17 ans inclus.

Les jeunes âgés entre "18 et 24 ans" inclus forment la catégorie la plus à risque en matière d'insécurité routière.

Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.

Méthodes de traitement des données pour la France métropolitaine

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Méthode de redressement des blessés :

Pour se conformer aux normes des statistiques européennes, l'ONISR produit, pour la France métropolitaine, une nouvelle série de données relatives aux blessés. Elle intègre également l'échelle AIS de gravité des blessures (légères ou modérées, graves). Ces données sont déterminées par une nouvelle méthode établie conjointement par l'Université Gustave Eiffel (UGE) et l'ONISR. Cette méthode s'appuie notamment sur les données récentes relatives aux blessés enregistrés par les forces de l'ordre mais vise à estimer le nombre réel des personnes blessées dans un accident de la route prises en charge par les services hospitaliers : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-et-recherches/victimes/blessures/methode-de-redressement-du-nombre-de-blesses-de-la-route>

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Des estimations sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAxY concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs 2022 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2023.**

Les blessés graves sont estimés à partir des données sur les blessés enregistrés dans TRAxY en utilisant la méthode de redressement mentionnée plus haut.

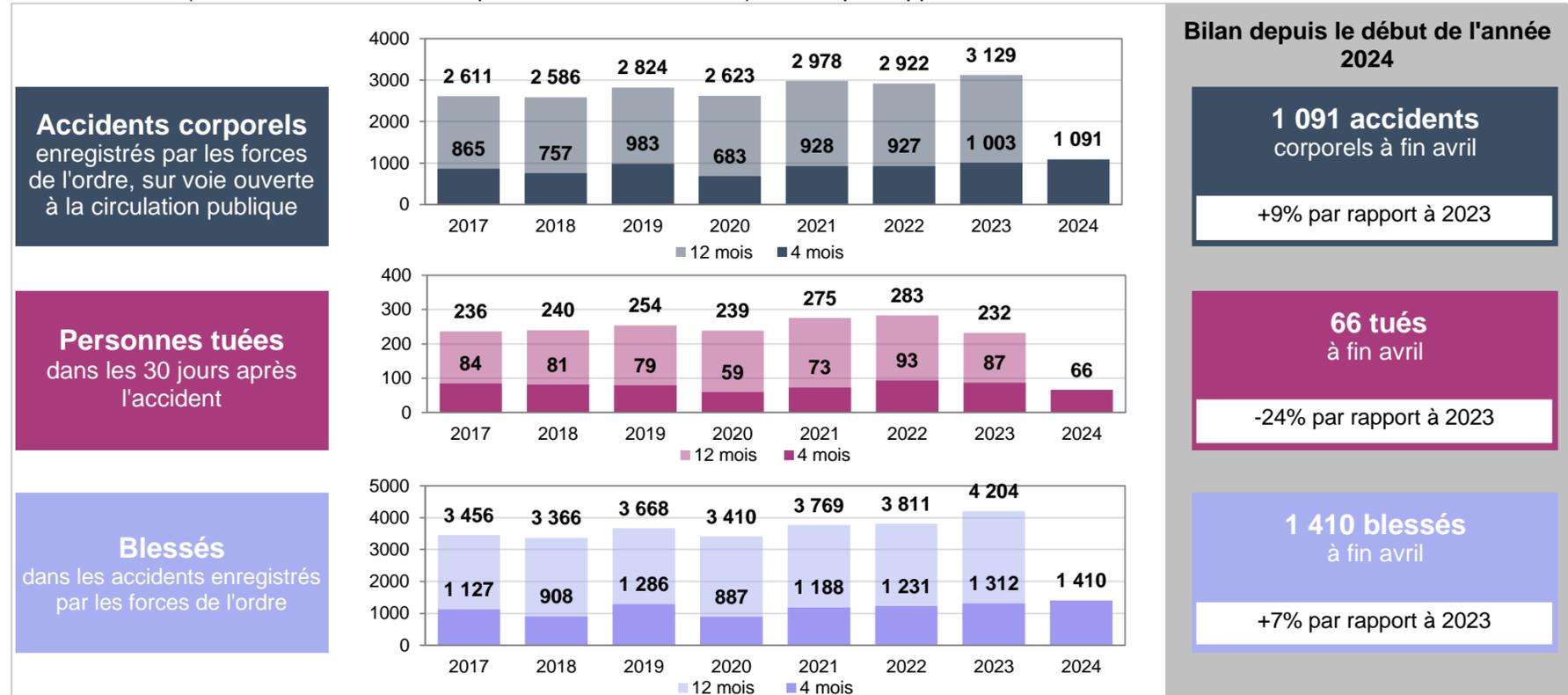
Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>

En avril 2024, les forces de l'ordre ont enregistré 290 accidents corporels en outre-mer, soit +14% par rapport à avril 2023. On dénombre dans ces accidents

13 tués (7 dans les DROM et 6 pour les autres territoires), soit -52 % par rapport à 2023 ;
384 blessés (314 dans les DROM et 70 pour les autres territoires), +19 % par rapport à 2023.



	Avril*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	13	-52%	47	-23%	211	-24%
Blessés BAAC	384	+19%	1 058	+9%	4 302	+11%

* Avril 2024 par rapport à avril 2023

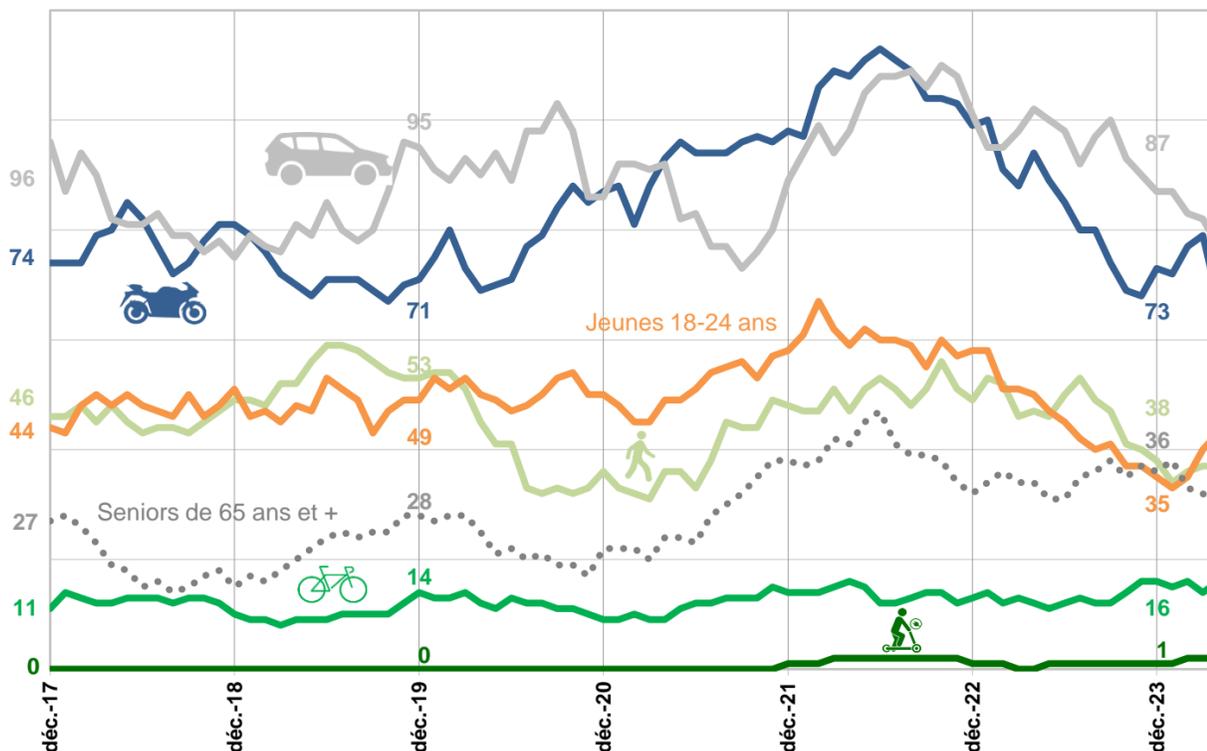
** Cumul 3 mois de février 2024 à avril 2024 par rapport au cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023

*** Cumul 12 mois de mai 2023 à avril 2024 par rapport au cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/05/2024 pour l'année 2024

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en
Avril 2024
% par rapport à l'année 2019

- VL : 77 ; -19%
- 2 RM : 67 ; -6%
- Piétons : 37 ; -30%
- Jeunes 18-24 ans : 43 ; -12%
- Seniors 65 ans et plus : 29 ; +4%
- Cyclistes : 16 ; +2 tués(s)
- Usagers d'EDPm : 2 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+15%	+6%	
2 RM *	+8%	+13%	+38%
Automobilistes	+15%	+12%	-36%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2022, données quasi-définitives 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/05/2024 pour l'année 2024

Tableau détaillé du mois d'avril 2024 par rapport à un an auparavant

La diminution du nombre de tués et l'augmentation du nombre de blessés enregistrés par les forces de l'ordre ce mois d'avril 2024 est semblable à la tendance observée ces 3 derniers mois.

Cette tendance est également reflétée dans les **départements et régions d'outre-mer (-9 % de tués et +9 % de blessés enregistrés)** et sur les **autres territoires d'outre-mer (-38 % de tués et +7% de blessés enregistrés)**.

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Avril		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	7	314	29	-3	911	+76	130	-32	3 709	+411

Par mode de déplacement

Piétons	2	24	6	+2	90	-17	25	-8	416	+7
EDPm	0	7	1	+1	32	+22	2	+2	89	+55
Cyclistes	2	23	3	+1	49	+8	13	+4	167	+11
2RM	0	118	10	+0	307	-2	42	-16	1 288	+101
Automobilistes	2	129	8	-6	376	+57	46	-7	1 544	+217

** Cumul 3 mois de février 2024 à avril 2024 par rapport au cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023

*** Cumul 12 mois de mai 2023 à avril 2024 par rapport au cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM
Données définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/05/2024 pour l'année 2024

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Avril		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	6	70	18	-11	147	+9	81	-34	593	-1

Par mode de déplacement

Piétons	0	6	1	+1	19	+3	12	-2	74	+22
EDPm	0		0	+0	1	-1	0	+0	4	+2
Cyclistes	0	2	0	+0	6	+0	3	+0	17	-12
2RM	1	22	8	-5	61	+31	25	-11	195	+35
Automobilistes	4	37	8	-4	51	-12	31	-18	216	-52

** Cumul 3 mois de février 2024 à avril 2024 par rapport au cumul 3 mois de février 2023 à avril 2023

*** Cumul 12 mois de mai 2023 à avril 2024 par rapport au cumul 12 mois de mai 2022 à avril 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC
Données définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/05/2024 pour l'année 2024

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAxY concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2022 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2023.**

L'export à partir de TRAxY est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>